

TAILLE DES HAIES

L'élégage des arbres est dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale et trottoirs. Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élégage des plantations riveraines d'une voie publique.

- Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).

- Au dessus d'un chemin rural (article R161-24), les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.

- la responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR et restée sans effet.

Et pensez à vos voisins !



FLASH INFO

NOVEMBRE DÉCEMBRE 2021



ETAT CIVIL

Naissances :

BEL Lina le 02/09/2021

JANAUDY Liam le 08/09/2021

Mariage :

BALLIET Nelly et HOFFELINCK Marc le 09/10/2021

Décès :

RIMASSON-ETIENNE épouse BOSSU Michelle le 26/09/2021

CERRA CHERAKA Kaddour le 06/10/2021

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Tél. : 04.74.58.54.12 **Fax :** 04.74.59.62.61

Mail : mairie-de-savas-mepin@orange.fr

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

En vue des élections présidentielles, tous les inscrits sur les listes électorales vont recevoir une nouvelle carte électorale. Pensez à venir en mairie pour toute modification comme un changement de nom suite à un mariage ou un divorce, un changement d'adresse, etc.... un justificatif vous sera demandé.

URBANISME

Déclaration préalable :

Août 2021 :

BACHER Bruno	Sous Savas	Piscine	Accordé
ARMANET Bernard	Chemin des Artaux	Abri attenant au garage	Accordé
COURTIAL Jérémy	Impasse du Clos	Panneaux photovoltaïques	Accordé
GRECO David	Impasse Chichateney	Réfection toiture et avancée de toit	Accordé

Septembre 2021 :

TABONE Eric	Chemin des Seiglières	Mur de clôture et débord de toit	Accordé
ISOWATT	Impasse de Bonnevaux	Panneaux photovoltaïques	Accordé
GENIN Jean-Paul	Chemin des Seiglières	Chéneaux, bandeaux, dessous de toit,...	Accordé
BROCHUD Yves	Route de Sous Savas	Pose de volets roulants	Accordé

Octobre 2021 :

MANZARI Cyril	Impasse du Suet	Piscine	Accordé
AVOYAN Justine	Impasse de Bonnevaux	Piscine	Accordé
PAILLET Alain	Chemin des seiglières	Rénovation volets et porte d'entrée	Accordé

Permis de construire :

Août 2021 :

RIVE / GUERRERO	Chemin du fayet	Maison étage	Refusé
GARCIA Laurent	Chemin du fayet	Maison	Refusé
SCI BCMC Blanc-Guery	Imp. du Bouleau	Micro crèche	En cours

Octobre 2021 :

BROSSARD SANCHEZ	Chemin des Bouchardes	Aménagement d'une grange	En cours
------------------	-----------------------	--------------------------	----------

Permis d'aménager :

Juin 2021 :

Cab BOUSSION FLEURY	Création de 6 lots à bâtir	Secteur Chichatenay	En cours
---------------------	----------------------------	---------------------	----------

Septembre 2021 :

SOFIREL	Création de 30 lots à bâtir	Secteur La Fromentière	En cours
---------	-----------------------------	------------------------	----------

REPAS DES ANCIENS

Le repas de fin d'année des personnes de 70 ans et plus aura lieu le jeudi 2 décembre à midi. Ce repas est offert par la municipalité. Une invitation vous sera envoyée.

AIRE DE JEUX DE SAVAS

Nous vous convions le samedi 4 décembre à 10h pour l'inauguration de l'aire de jeux de Savas. Mettre flyer

DES MAMANS A L'HONNEUR !

Un moment convivial le samedi 02 octobre 2021. C'est autour d'un verre de l'amitié que nous avons gâté les Mamans des enfants nés en 2019 et 2020.



CALENDRIER DES POMPIERS

La campagne de vente des calendriers 2022 est lancée ! Cette année, le calendrier des pompiers se fera en porte à porte en respectant les gestes barrières. Merci de leur réserver le plus bel accueil.

SITE INTERNET

Le [site internet](http://www.savasmepin.fr) de la commune évolue ... N'hésitez pas à le consulter : www.savasmepin.fr



PAGE FACEBOOK

Pour suivre l'actualité de la commune, vous pouvez consulter notre page Facebook: « Commune de Savas Mepin »



COUPURE D'ELECTRICITE

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Enedis a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité

Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

Horaires des coupures :

lundi 8 novembre 2021

de 09h00 à 10h00

Quartiers ou lieux-dits :

520 LE GRAND COURTIL

102, 152 impasse DU GRAND COURTIL

150 impasse DES BROCHES

LIEU DIT RAZE ET BONNEVAUX

33, 99, 86 impasse DES GRANDES VIGNES

2 lot LE GRAND COURTIL

775 chemin DES GRANDES TERRES

1034 LES GRANDES TERRES

2 LIEU DIT LES GRANDES VIGNES

961 ROUTE DE SAVAS

impasse DU VIEUX CIMETIERE

chemin RURAL DU VEYRON

1 au 7, 11 au 27, 55, 81, 2 au 26, 60 lot DE BONNEVAUX

LIEU DIT PELISSONNIERE

3, 1023, 782, 786, 790 chemin DE LA RAZE

GRANDE VIGNE

ROUTE DE VIENNE

103, 161, 213, 54, 90, 118, 126, 218, 366 impasse DE CHICHATENAY

445, 473, 489, 505, 559, 571, 585, 753, 793, 811, 348, 660 ROUTE DE SOUS SAVAS

CHICHATENAY

53, 101, 105, 115 impasse DU COTEAU

90 impasse DE BONNEVAUX

RECENSEMENT

Le recensement de la population se fera du 20 janvier au 19 février 2022

Le recensement permet de déterminer la population légale de votre commune dont découle la contribution de l'Etat à son budget (Dotations Globales de Fonctionnement).

Il permet à votre commune de décider des équipements collectifs et des programmes de rénovation.

Toutes les informations recueillies sont strictement confidentielles et ne donnent lieu à aucun contrôle administratif.

Tous les acteurs du recensement sont tenus au secret professionnel.

Poste rémunéré : URGENT

Nous recherchons une personne majeure possédant une souplesse dans les horaires de travail pour la remise, distribution des courriers et aide aux personnes en difficultés pour remplir les documents.

Qualité requise : Rigueur, sérieux, organisé, maîtrise de l'outil informatique.

Merci de transmettre votre CV en mairie.

ORDURES MENAGERES

A partir du 29 novembre, la collecte des ordures ménagères aura lieu tous les 15 jours.

Un courrier individuel sera adressé à chaque foyer pour vous informer de la réunion d'information qui se déroulera le mardi 23 novembre à 18h30 à la salle polyvalente de Beauvoir de Marc.

PERSONNEL COMMUNAL

Personnel communal

Nous remercions Dorothee PASTRELLO et Stéphane MANDRAN pour leur investissement durant ces années au sein de la commune. Nous leur souhaitons beaucoup de réussite dans leurs futurs projets.

Nous souhaitons une bienvenue à Maeva PELLET qui complète l'équipe de l'accueil de loisirs du mercredi.



SOLIDARITE POUR L'HABITAT

Groupe Intercommunal
CCAS & Commissions Sociales-
Secteur SAINT JEANNAIS

Atelier bien chez soi - Les clés d'un logement confortable

La Conférence des financeurs, en partenariat avec le réseau SOLIHA, organise une conférence et des ateliers autour du thème "Agir maintenant pour mieux vivre chez soi".

👉 Ces activités concernent les personnes retraitées, les personnes en situation de handicap, ou déjà dépendantes.

Au programme :

♦ 3 ATELIERS : à la salle des Ifs à St Jean de Bournay

➡ Atelier n°1 : Lundi 8 novembre 2021 de 14h à 16h30

➡ Atelier n°2 : Lundi 15 novembre 2021 de 14h à 16h30

➡ Atelier n°3 : Lundi 22 novembre 2021 de 14h à 16h30

⚠ Inscription obligatoire pour assister aux ateliers auprès de Blandine TULASNE au 06.13.86.71.96 ou b.tulasne@solihha.fr

TRAVAUX

Pour éviter que ne se reproduise une inondation chez les particuliers du chemin des Arteaux, un puit perdu a été réalisé au croisement des chemins des Arteaux et de la Milette par la société Mandran TP de Moidieu-Détourbe.



HORAIRES DE LA DÉCHERIE DE ST JEAN DE BOURNAY

Lundi : 14h à 17h

Mardi au samedi: 9h à 12h et 14h à 17h

3ABI :

En partenariat avec la banque alimentaire de l'Isère et Bièvre Isère communauté, l'association d'aide alimentaire en Bièvre Isère permet aux plus démunis de recevoir des colis alimentaires.

Deux collectes auront lieu le vendredi 26 et samedi 27 novembre à Casino et Intermarché de Saint Jean de Bournay. Merci pour votre soutien.

SOU DES ÉCOLES

L'assemblée générale a eu lieu mardi 28 septembre. Le bilan financier ainsi que les différentes manifestations de l'année ont été abordés. Nelly Hoffelinck nous a rejoint au bureau. Nous remercions les représentants de la mairie, la directrice de l'école ainsi que les parents qui sont venus partager les idées autour du verre de l'amitié.

Nous remercions toutes les personnes qui sont venues partager un moment lors de la 3ème édition de notre randonnée semi nocturne le 18 septembre. encore une très belle réussite. Merci pour votre intérêt pour les enfants de l'école.

VitaGym GV de Savas-Mépin

Nous sommes 32 adhérents en ce début d'année. Les inscriptions sont toujours ouvertes. N'hésitez pas à nous rejoindre.

Vous pouvez trouver les informations utiles sur la page Facebook : GV Savas-Mépin. Vous pouvez déjà noter la date du 5 décembre pour la belote de la gym.

